



COMMUNE DE CUDREFIN

Grand'Rue 2
1588 Cudrefin

Greffe municipal
greffe@cudrefin.ch
Tél.: +41(0)26 677 90 10
commune@cudrefin.ch
www.cudrefin.ch

Préavis n° 47-2021
au Conseil communal
de Cudrefin

Point 7 de l'ordre du jour de la séance du 17 juin 2021

Crédit budgétaire complémentaire - réfection de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Depuis le 1er novembre 2020, M. Franceso D'Aloia est le nouveau tenancier de l'Hôtel de Ville.

Pendant la fermeture des établissements imposée par les restrictions sanitaires dues au coronavirus, M. D'Aloia, avec l'accord de la Municipalité, a profité d'entreprendre de nombreuses améliorations et rénovations à l'intérieur du bâtiment.

Il a été convenu avec le municipal responsable, M. Richard Emmenegger, que les matériaux nécessaires seraient pris en charge de la Commune, alors que les opérations de rénovations seraient gracieusement offertes par le nouvel exploitant.

Lors des travaux à la cuisine, il a été constaté que la ventilation n'était pas conforme aux normes en la matière et devait être remplacée. Pour la mise en place du nouvel appareil, l'électricien a dû poser une nouvelle canalisation électrique et installer un coffret de commande.

A l'occasion du démontage des différents appareils électriques, il a également été constaté que l'installation à la cuisine et au bar ne répondent plus aux normes en vigueur. La remise en état des câbles et du tableau s'avère obligatoire.

OBJET DU PREAVIS ET ASPECTS FINANCIERS

Au budget 2021, un montant de CHF 40'000.00 a été estimé pour les travaux suivants :

Remplacement des fenêtres	CHF 24'000.00
Traitement des marronniers	CHF 2'000.00
Nettoyage et dégraissage de la ventilation	CHF 4'000.00
Divers travaux de rénovation	<u>CHF 10'000.00</u>
	<u>CHF 40'000.00</u>

La situation des dépenses actuelles se présente comme suit :

Fourniture du mazout (9'006 litres)	CHF 6'313.20
Remplacement des fenêtres	CHF 23'468.50
Fourniture plancher anti-feu au galetas	CHF 2'036.45
Location nacelle	CHF 484.70
Taxation de la valeur locative	CHF 1'800.00
Fourniture d'une étagère en verre	CHF 822.05
Réparation lumière, câblage, installation	CHF 2'448.50
	<u>CHF 37'373.40</u>

Pour permettre de terminer le minimum nécessaire des travaux de rénovation, la Municipalité sollicite l'octroi du crédit complémentaire budgétaire qui s'impose et s'articule comme suit :

Achats matériaux divers par M. D'Aloia	CHF 11'000.00
Remise en conformité de la ventilation	CHF 16'000.00
Pose éléments suspendus bar	CHF 1'400.00
Mise en conformité électrique	CHF 10'000.00
Divers et imprévus	<u>CHF 5'600.00</u>
	<u>CHF 50'000.00</u>

CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Cudrefin

- vu le préavis municipal,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- d'octroyer à la Municipalité un crédit budgétaire complémentaire de CHF 50'000.00, pour les travaux de réfection de l'Hôtel de Ville, porté au compte n° 351.3141,
- d'accepter la prise en charge de son financement par la trésorerie courante.

Cudrefin, le 26 mai 2021.

Le Syndic

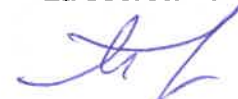


T. Schneiter

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :



La secrétaire



A.-M. Lager